

Décharge 2011: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

2012/2195(DEC) - 01/02/2013

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2011 et le bilan financier au 31 décembre 2011 du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2011, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2011.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels du Centre présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier du Centre, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières **à l'exception d'une réserve mentionnée par la Cour** : cette réserve porte sur des **irrégularités relevées dans la gestion d'un contrat-cadre**, qui ont conduit à des paiements dépassant le plafond fixé dans ledit contrat ;
- en outre, le Conseil constate des **faiblesses dans la gestion de plusieurs contrats**, y compris le non-respect des modalités d'exécution du règlement financier du Centre, l'absence de lien évident entre les spécifications techniques, les critères d'attribution et la structure tarifaire ainsi que la **non-admissibilité des dépenses au bénéfice d'activités réalisées avant la signature de la convention de subvention** ;
- comme lors du dernier exercice, le Conseil constate que le niveau des reports reste élevé. Il engage donc le Centre à redoubler d'efforts pour améliorer la planification et l'exécution de son budget et poursuivre ses efforts pour remédier aux défaillances dans ses procédures de recrutement.